

L'Association canadienne de soccer incorporée

États financiers
31 décembre 2020



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux parties prenantes de l'Association canadienne de soccer incorporée

Notre opinion

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne de soccer incorporée (l'« Association ») au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association, qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99 Bank Street, Suite 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél. : +1 613 237-3702, Téléc. : +1 613 237-3963



Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 21 mars 2021

L'Association canadienne de soccer incorporée

État de la situation financière

Au 31 décembre 2020

	2020 \$	2019 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	4 658 709	2 873 973
Certificats de placement garanti (note 3)	7 000 000	7 058 562
Comptes débiteurs (note 10)	893 888	1 937 027
Stocks	3 658	11 423
Charges payées d'avance	105 455	545 766
	<u>12 661 710</u>	<u>12 426 751</u>
Immobilisations (note 4)	<u>842 317</u>	<u>626 187</u>
	<u><u>13 504 027</u></u>	<u><u>13 052 938</u></u>
Passif		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	901 090	2 465 022
Produits reportés	2 945 076	1 101 477
	<u>3 846 166</u>	<u>3 566 499</u>
Apports reportés liés aux immobilisations (note 6)	<u>122 557</u>	<u>130 728</u>
	<u><u>3 968 723</u></u>	<u><u>3 697 227</u></u>
Actif net		
Non affecté	7 372 208	7 393 033
Grevé d'affectations internes – réserve (note 9)	1 500 000	1 500 000
Investi dans des immobilisations	663 096	462 678
	<u>9 535 304</u>	<u>9 355 711</u>
	<u><u>13 504 027</u></u>	<u><u>13 052 938</u></u>

Engagements et éventualités (note 8)

Approuvé par le conseil d'administration,

N. Bontis

_____, administrateur

B. B. Vid

_____, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Association canadienne de soccer incorporée

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020			
	Non affecté	Grevé d'affectations internes – réserve	Investi dans des immobilisations	Total
	\$	\$ (note 9)	\$	\$
Solde au début de l'exercice	7 393 033	1 500 000	462 678	9 355 711
Excédent des produits sur les charges pour l'exercice	(20 825)	-	200 418	179 593
Solde à la fin de l'exercice	7 372 208	1 500 000	663 096	9 535 304

	2019			
	Non affecté	Grevé d'affectations internes – réserve	Investi dans des immobilisations	Total
	\$	\$ (note 9)	\$	\$
Solde au début de l'exercice	7 747 650	1 500 000	498 303	9 745 953
Insuffisance des produits sur les charges pour l'exercice	(354 617)	-	(35 625)	(390 242)
Solde à la fin de l'exercice	7 393 033	1 500 000	462 678	9 355 711

L'Association canadienne de soccer incorporée

État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020	2019
	\$	\$
Produits		
Cotisations des joueurs	2 516 648	7 286 057
Commandites et autres frais (note 7)	4 691 337	8 900 086
Subventions gouvernementales (note 11)	4 502 646	3 588 062
Subventions de la FIFA et de la CONCACAF	2 481 671	4 438 666
Coupe du Monde de la FIFA 2026	216 786	170 700
	<hr/>	<hr/>
	14 409 088	24 383 571
Charges		
Équipes masculines	3 088 906	6 273 377
Équipes féminines	2 821 642	5 888 916
Autres équipes et équipement sportif (note 7)	2 127 257	2 421 748
Projets techniques et projets de développement	1 352 228	2 126 945
Organisation, marketing et communications	760 442	3 043 991
Coupe du Monde de la FIFA 2026	216 786	121 668
Compétitions	19 861	1 183 418
Administration et réunions	3 842 373	3 713 750
	<hr/>	<hr/>
	14 229 495	24 773 813
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice	<hr/>	<hr/>
	179 593	(390 242)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Association canadienne de soccer incorporée

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	2020 \$	2019 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	179 593	(390 242)
Éléments hors trésorerie		
Dotation à l'amortissement des immobilisations	73 327	43 795
Dotation à l'amortissement des apports reportés liés aux immobilisations	(8 171)	(8 169)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Comptes débiteurs	1 043 139	(890 056)
Stocks	7 765	(10 240)
Charges payées d'avance	440 311	(321 394)
Comptes créditeurs et charges à payer	(1 563 932)	605 048
Produits reportés	1 843 599	112 928
	<u>2 015 631</u>	<u>(858 330)</u>
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(289 457)	(32 782)
Acquisition de certificats de placement garanti	(7 000 000)	(7 058 562)
Produit au remboursement de certificats de placement garanti	7 058 562	7 000 000
	<u>(230 895)</u>	<u>(91 344)</u>
Variation de la trésorerie au cours de l'exercice	1 784 736	(949 674)
Trésorerie au début de l'exercice	<u>2 873 973</u>	<u>3 823 647</u>
Trésorerie à la fin de l'exercice	<u>4 658 709</u>	<u>2 873 973</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2020

1 Objectif de l'Association

En partenariat avec ses membres, l'Association canadienne de soccer incorporée (l'« Association ») a pour mission de promouvoir l'essor du soccer à tous les niveaux pour l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens et d'assurer un leadership et une bonne gouvernance pour le sport. L'Association est constituée en vertu des dispositions de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* et est enregistrée comme association canadienne de sport amateur en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Elle n'est donc pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif énoncées dans la Partie III du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif et sur les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date de clôture et sur les montants présentés des produits et des charges des périodes à l'étude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts bancaires.

Certificats de placement garanti

Les certificats de placement garanti sont évalués au coût amorti. Les produits d'intérêts sont comptabilisés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût, établi selon la méthode du premier entré, premier sorti, ou à la valeur nette de réalisation, si elle est moins élevée.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Bâtiment	40 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et matériel	3 ans

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2020

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable de l'actif excède la somme des flux de trésorerie non actualisés rattachés à son utilisation et à sa sortie éventuelle. La perte de valeur correspond au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur. Les pertes de valeur liées aux actifs à long terme ne font pas l'objet de reprises.

Comptabilisation des produits

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports affectés. Les apports affectés sont comptabilisés dans les produits de l'exercice au cours duquel les événements connexes ont lieu ou les charges connexes sont engagées. Les produits non affectés sont comptabilisés dans les produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être estimé au prix d'un effort raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations des joueurs et les produits tirés des commandites sont comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat.

Les apports d'équipement de soccer, de services d'hébergement, de services de transport, de services fédéraux essentiels, de fournitures pour l'équipe et de publicité sont inscrits à leur juste valeur.

Les produits tirés des opérations de vente et de service ne sont constatés que lorsque les exigences relatives à l'exécution sont satisfaites et que le recouvrement final est raisonnablement assuré au moment de l'exécution. Les produits tirés du matériel de cours électronique sont enregistrés lorsque le matériel est livré aux étudiants. Les produits liés au volet de formation pratique, le cas échéant, sont reconnus au fur et à mesure que la formation est dispensée aux étudiants.

3 Certificats de placement garanti

	2020 \$	2019 \$
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux allant de 0,40 % à 0,45 %, échéant en 2021 (en 2019, à des taux allant de 1,6 % à 2,1 %)	7 000 000	7 058 562

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2020

4 Immobilisations

	2020		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Terrain	255 998	-	255 998
Bâtiment	615 171	378 074	237 097
Améliorations locatives	652 792	303 570	349 222
Mobilier et matériel	287 896	287 896	-
	<u>1 811 857</u>	<u>969 540</u>	<u>842 317</u>

	2019		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$
Terrain	255 998	-	255 998
Bâtiment	615 171	362 695	252 476
Améliorations locatives	363 334	256 781	106 553
Mobilier et matériel	364 995	353 835	11 160
	<u>1 599 498</u>	<u>973 311</u>	<u>626 187</u>

5 Remises gouvernementales

Des remises gouvernementales de néant sont comptabilisées dans les comptes débiteurs (néant en 2019).

6 Apports reportés liés aux immobilisations

En 1996, l'Association a reçu des apports de 320 958 \$ pour l'acquisition de l'immeuble de bureaux actuel. Ces apports ont été reportés et sont amortis sur 40 ans, soit la période d'amortissement du bâtiment.

	\$
Solde au début de l'exercice	130 728
Dotation à l'amortissement des apports reportés pour l'exercice	<u>(8 171)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>122 557</u>

7 Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services (apports d'équipement de soccer, de services d'hébergement, de services de transport, de services fédéraux essentiels et de fournitures pour l'équipe) de 1 899 267 \$ (2 000 000 \$ en 2019) ont été comptabilisés dans les produits et dans les charges à l'état des résultats. Les produits sont comptabilisés au poste « Commandites et autres frais », tandis que les charges sont comptabilisées au poste « Autres équipes et équipement sportif ».

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2020

8 Engagements et éventualités

Engagements

- a) L'Association est liée par des contrats de location d'équipement, comme suit :

	\$
2021	<u>41 391</u>

- b) L'Association a conclu avec la Première ligue canadienne (PLC) de soccer une entente de financement, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et viendra à échéance le 31 décembre 2027. Cette entente de financement prévoit que l'Association fournira un financement annuel de 350 000 \$.

Éventualités

Dans le cadre normal de ses activités, l'Association fait de temps à autre l'objet de poursuites ou est désignée comme partie mise en cause dans des poursuites judiciaires. Une poursuite a été intentée contre l'Association, et son issue ne peut être établie pour le moment. Il est présumé que toute responsabilité découlant de cette poursuite, le cas échéant, sera couverte par l'assurance responsabilité civile de l'Association.

9 Actif net grevé d'affectations internes

L'utilisation de la réserve est soumise à l'approbation des membres. Ces fonds peuvent être utilisés pour combler les besoins de trésorerie à court terme afin de réduire au minimum les charges financières.

10 Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en manquant à l'une de ses obligations. La trésorerie de l'Association est détenue dans une banque à charte canadienne; par conséquent, la direction considère le risque de non-exécution comme faible. L'Association traite avec des contreparties solvables afin d'atténuer le risque de perte financière découlant de manquements. Au 31 décembre 2020, un débiteur était responsable de 72 % des comptes débiteurs (en 2019, trois débiteurs étaient responsables de 59 % des comptes débiteurs). Au 31 décembre 2020, la provision pour créances douteuses se chiffrait à 1 160 537 \$ (653 000 \$ en 2019) et avait été comptabilisée en déduction des comptes débiteurs à l'état de la situation financière.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. La trésorerie libellée en dollars américains s'élève à 7 840 \$ (31 384 \$ en 2019).

L'Association canadienne de soccer incorporée

Notes annexes

31 décembre 2020

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les certificats de placement garanti de l'Association comportent des taux d'intérêt variables fondés sur le taux préférentiel bancaire. Par conséquent, l'Association est exposée au risque de taux d'intérêt, en raison des variations du taux préférentiel bancaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Association gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins de fonctionnement. Elle prépare des prévisions budgétaires afin de s'assurer de disposer de fonds suffisants pour remplir ses obligations. L'Association compte sur ses flux de trésorerie tirés des activités de fonctionnement et sur ses réserves pour obtenir la trésorerie nécessaire au règlement de ses passifs lorsque les montants deviennent exigibles.

11 Incidence de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que l'écllosion de COVID-19 était une pandémie. Les gouvernements des territoires dans lesquels l'Association exerce ses activités ont déclaré l'état d'urgence en réponse à la pandémie de COVID-19, ce qui a causé une volatilité importante sur les marchés locaux et mondiaux. Les mesures prises pour contrôler la propagation du virus se sont répercutées sur l'activité économique, tant mondiale que locale. Même si l'incidence à long terme de la pandémie sur les activités commerciales reste incertaine, la direction suit de près l'évolution de la situation économique et toute incidence potentielle (le cas échéant) qui pourrait entraîner des pertes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la direction a présenté une demande d'aide dans le cadre du programme de Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC) mis en place par le gouvernement du Canada pour aider les entreprises locales pendant la pandémie de COVID-19. Les apports comptabilisés en vertu de la SSUC se sont élevés à 1 212 642 \$, dont une tranche de 619 928 \$ était à recevoir au 31 décembre 2020.